



Lettre d'information N°27 - 4 juillet 2024

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Compte provisoire de l'agriculture française 2023 :

Selon les derniers chiffres publiés par l'Insee le 3 juillet, le compte de l'agriculture française pour l'année 2023 serait moins bon que les prévisions annoncées en décembre 2023.

Planification écologique :

Dans le cadre de la planification écologique, plusieurs dispositifs d'aide pour l'achat de matériels ou d'équipements ont été (ré)ouverts sur le site de FranceAgriMer. On fait le point au 4 juillet.

Dans le reste de l'actualité

Attribution de DPB via la réserve :

Le décret n°2024-657 du 1^{er} juillet 2024 modifie les dispositions du code rural et de la pêche maritime relatives à l'utilisation de la réserve de droits à paiement de base (DPB) dans le cadre de grands travaux.

Reconnaissance de catastrophe naturelle :

Deux arrêtés du 17 et 18 juin 2024 parus au Journal officiel du 28 juin et 2 juillet 2024 portent constatation de l'état de catastrophe naturelle dans plusieurs communes.

Maladie hémorragique épizootique :

Un arrêté du 26 juin 2024 fixe les mesures financières relatives à la maladie hémorragique épizootique (MHE).

Rhinotrachéite infectieuse bovine :

Un arrêté du 26 juin 2024 détermine les conditions d'éligibilité et les modalités de calcul du montant de l'indemnisation lors de l'élimination de bovins infectés de rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR).